

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
1 RUE TALOT
BP 84 112
49 041 ANGERS CEDEX 01
Téléphone : 02 41 22 03 60
Mèl : ddvip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ
Téléphone : 02.41.22.03.65
Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. Démarches Simplifiées : 8380394
Réf OSE : 2022-53243-26543

Le Directeur à

Angers, le 05/05/2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE
53 000 LAVAL

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Bâtiment d'activité

Adresse du bien : ZA de la Mairie à St OUEN DES TOITS

Valeur vénale / Prix de cession 280 000 €.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL. Affaire suivie par : **CARINE COUTARD.**

2 – DATE

de consultation : 05/04/2022
de réception : 05/04/2022
de dossier en état : 05/04/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un bâtiment en zone d'activité au profit du titulaire du bail commercial.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

ZA de la Mairie à St OUEN DES TOITS.

Bâtiment industriel construit en 1994 sur la parcelle cadastrée section AD n° 4 pour 35 a 00 ca, avec additions de constructions d'un atelier en 2000 et en 2012 comprenant :

- Au RC, accueil, dégagement, sanitaires, zone de bureaux, 3 ateliers ;
- A l'étage, bureaux, archives, sanitaires, 2 ateliers, local de stockage.

Terrain avec parking

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMÉRATION
- Situation d'occupation : Bien loué à la SARL SYCEAN-e (Bail commercial).

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UE.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La transaction amiable pour un montant à hauteur de 280 000 € en raison des travaux à effectuer sur le bâtiment n'appelle pas d'observation.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascale GUEDEZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221114-S12-BC-186-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne : le 18 novembre 2022